

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 6 décembre 2023

62 - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, MAURY Jean-François, SAEZ José, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : NICOLAS Gérard à BLANQUEFORT Jean, SANCHEZ Séverine à GINIEIS Alain, SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria,

Absent : BENEZECH Claude. JOURDAN Jean-Pierre, RASSIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

**Objet** : Autorisation de payer des dépenses en investissement dans l'attente du vote du budget communal 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de régler des factures en investissement en début d'année 2024.

Le budget primitif 2024 de la commune n'ayant pas encore été voté, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à effectuer des mandatements en investissement, à hauteur du quart du budget d'investissement précédent.

Article	Montant inscrit au BP 2023	25%
202	3 000 €	750 €
203	39 000 €	9 750 €
2116	30 000 €	7 500 €
2131	175 000 €	43 750 €
2151	15 000 €	3 750 €
21538	18 000 €	4 500 €
2157	92 000 €	23 000 €
2158	95 000 €	23 750 €
2183	2 500 €	625 €
231	725 000 €	181 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 194 500 €</b>	<b>298 625 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer des mandatements en section d'investissement en 2024 à hauteur du quart du budget d'investissement 2023 pour le budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

